

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 14 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DAE 57G** Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association Joséphine (11e).

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'Association Joséphine pour la beauté des Femmes (11e), et de l'autoriser à signer une convention avec cette structure ;

Sur le rapport présenté par Madame Afaf Gabelotaud au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération entre le Département de Paris et l'association Joséphine pour la beauté des Femmes, domiciliée 102 C, rue Amelot 75011 Paris.

Article 2 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée à l'association Joséphine pour la beauté des Femmes (SIMPA 19697 : dossier 2018\_00208) au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 913, nature 6574, ligne DF55010 du budget de fonctionnement de l'exercice 2017 du Département de Paris, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**